

Des modes et nous



En deuil

Concours
de vêtements trad'
et contemporains
homme, femme, enfant



 **Kendalc'h**
COMMISSION COSTUME

Festival
**Saint
Loup**


Rannvro
BREIZH

Dispositions générales

ARTICLE 1

Organisateurs

La confédération Kendalch, association loi 1901 d'intérêt général, organise un concours autour du vêtement breton. Les propositions pourront relever de la catégorie :

- Vêtement traditionnel
- Création contemporaine d'inspiration traditionnelle

ARTICLE 2

Objectif

La confédération Kendalch entend par ce concours inciter à travailler autour du vêtement breton, traditionnel ou contemporain, vecteur identitaire de notre culture. A chaque édition de ce concours, il est proposé un thème commun à la partie traditionnelle et à la partie contemporaine.

Le thème retenu pour cette édition : EN DEUIL

- **Partie traditionnelle** : Vêtement porté traditionnellement en période de deuil en Bretagne.

- **Partie contemporaine** : Création contemporaine inspirée des vêtements portés traditionnellement en période de deuil en Bretagne.

ARTICLE 3

Candidats

Le concours est ouvert à tous (individuels, associations, écoles...) dans le but de favoriser la recherche, la confection et la créativité. Pour la partie traditionnelle, chaque candidat présentera au minimum deux vêtements en lien avec la thématique. Pour la partie contemporaine, une seule tenue peut être présentée. La personne qui a travaillé sur la tenue (traditionnelle ou contemporaine) peut ne pas être la personne qui la porte. Dans ce cas, elle devra être présente pour expliquer sa démarche. L'âge des « mannequins » est libre, mais doit être en adéquation avec la thématique qui est appelée à changer à chaque édition de ce concours.

ARTICLE 4

Modalités de participation

La participation requiert l'envoi :

- du formulaire d'inscription (à télécharger sur le site www.kendalch.com ou sur simple demande à confederation@kendalch.com ou au 02 97 58 10 50)
- d'un document écrit saisi au traitement de texte et présentant les caractéristiques suivantes : 10 à 20 pages, impression recto seul, police garamon 12, noir, marge 2,5 cm de chaque côté, interligne 1,5cm, relié. Il est possible d'y joindre un support USB (photos, vidéos...).

Les participants sont également évalués sur une présentation en public et un échange oral avec le jury (10 minutes de présentation + 10 minutes de discussion avec le jury, pour le vêtement traditionnel toutes les personnes présentes sur scène pourront être questionnées). Il est demandé aux candidats d'appuyer leur exposé sur des projections de visuels (iconographies anciennes, gros plan sur des détails des tenues présentées, vidéos

des étapes de confection ou de création...). Cette présentation se fera en présence du public et permettra d'évaluer :

- la facture des tenues
- l'aisance et l'attitude face à un public

ARTICLE 5

Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

ARTICLE 6

Autorisation et responsabilité

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Dans le cadre du concours, les participants autorisent la confédération Kendalch à utiliser librement les documents qui leur auront été adressés pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisés à des fins culturelles. Les extraits du dossier ou les photographies-vidéographies prises le jour du défilé pourront être utilisés :

- Dans les publications ou sur le site internet de Kendalch
- Dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Par ailleurs, ces photographies pourront être utilisées après le concours (expositions itinérantes, affiches, calendriers ou informations liées au concours...). Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. Pour toute utilisation particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, la confédération Kendalch s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les images qu'avec leurs autorisations préalables.

ARTICLE 7

Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

ARTICLE 8

Date de clôture des inscriptions

1^{ER} JUIN 2019

Les dossiers devront être transmis au plus tard pour le 15 juillet 2019 à la confédération.

Le concours aura lieu samedi 17 août 2019 dans le cadre du festival de la Saint-Loup de Guingamp.

Dispositions spécifiques au concours

VÊTEMENT TRADITIONNEL

ARTICLE 9

Objectif

L'objectif de ce concours est d'inciter à travailler sur les modes traditionnelles. Les pièces présentées peuvent être des pièces anciennes ou des reconstitutions.

ARTICLE 10

Composition du jury

Les membres du jury seront choisis par la commission costume de la confédération Kendal'c'h. Il pourra être fait appel à des regards extérieurs (autre région de France, historien de la mode, collectionneur...). Chaque candidat recevra le classement et un commentaire de chaque juré.

ARTICLE 11

Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées sur les critères suivants :

DOSSIER : 30% de la note globale

- Originalité de la recherche (mode peu ou pas exploitée, mode hybride...)
- Histoire du vêtement traditionnel
- Implantation géographique, limite de l'aire
- Époque
- Nomination des pièces (potentiellement en français-breton ou en français-gallo)
- Matériaux utilisés
- Si adaptations nécessaires aux matériaux actuels (différences, caractéristiques, raison du choix)
- Iconographie complète (lithographies, photographies et éventuellement films d'archives), y compris sources et dates
- Objectif et devenir du vêtement réalisé
- Toute information que le candidat jugera utile de développer

VÊTEMENT : 40% de la note globale

- Cohérence des pièces (style des broderies, tissus, matériaux, coupes...)
- Cohérence de l'époque des modes présentées
- Choix des accessoires (chaussures, bijoux, sac à main, gants...)
- Choix du maquillage et des coiffures

PRÉSENTATION : 30% de la note globale

- Cohérence entre le discours et le dossier
- Tenue, aisance, « capital sympathie »

ARTICLE 12

Prix

Le vainqueur de la partie traditionnelle du concours :

- Trophée
- Prix d'une valeur de 500 €
- Valorisation dans certains événements ou documents de communication de Kendal'c'h

Dispositions spécifiques au concours

CRÉATION CONTEMPORAINE

D'INSPIRATION TRADITIONNELLE

ARTICLE 13

Objectif

La partie contemporaine a pour but de faire travailler sur une autre vision de la mode bretonne, d'adapter des modes traditionnelles à la période contemporaine et de valoriser la créativité. La confédération Kendalc'h réaffirme ainsi son objectif de positionner son action dans l'actualité de l'identité bretonne.

ARTICLE 14

Composition du jury

Les membres du jury seront choisis par la commission costume de la Confédération Kendalc'h. Il pourra être fait appel à des personnes qui travaillent dans la mode (styliste, modéliste, couturier, brodeur, historien de la mode, professeur d'école de mode, représentant de marques de prêt-à-porter de Bretagne...). Chaque candidat recevra le classement et un commentaire de chaque juré.

ARTICLE 15

Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées sur les critères suivants :

DOSSIER : 30% de la note globale

- Explication de la démarche de création
- Explication des influences du vêtement traditionnel sur la création
- Mise en avant des analogies formelles (du vêtement traditionnel vers la création, inspiration de la broderie de l'ancien vers le moderne, de la coupe...)
- Présentation des tenues sur figurines colorisées : représentation, dessins, croquis...
- Détails en dessins (finitions particulières, motif de broderie, motif de perlage, motif de peinture...)
- Description et échantillonnage des matériaux choisis (éventuellement explication sur les interventions appliquées aux matériaux: teinture, stone wash, usure, amidonnage...)
- Explication de la fabrication (du croquis de mode à la réalisation finale), illustration (photographie, film...) du vêtement en cours de réalisation.
- Objectif et devenir du vêtement réalisé.

VÊTEMENT : 40% de la note globale

- Cohérence des tenues
- Cohérence dessin - réalisation
- Bien aller du vêtement

- Choix des accessoires (chaussures, bijoux...)
- Choix de la coiffure et du maquillage.

PRÉSENTATION : 30% de la note globale

- Cohérence entre le discours et le dossier
- Tenue, aisance, « capital sympathie »

ARTICLE 16

Prix

Pour le créateur de la création primée :

- Trophée
- Prix d'une valeur de 500€
- Valorisation dans certains événements ou documents de communication de Kendalc'h

Fiche de candidature au concours « Des modes et nous »

VÊTEMENT OU CRÉATION

*Si vous souhaitez présenter plusieurs vêtements et/ou vous présenter dans les deux catégories,
merci de bien vouloir compléter une fiche par vêtement.*

Catégorie Vêtement traditionnel

Catégorie Création contemporaine d'inspiration traditionnelle

Nom du vêtement présenté :

Terroir et époque retenus :

RESPONSABLE (PERSONNE À CONTACTER)

Si association, école... nom de la structure :

Nom :

Prénom :

E-mail :

Téléphone :

Adresse :

FICHE D'INSCRIPTION À RENVOYER POUR LE 1^{ER} JUIN 2019

Confédération Kendalch
confederation@kendalch.com
1 rue de Suède
Porte Océane
56400 Auray

RENSEIGNEMENTS

confederation@kendalch.com
02 97 58 10 50
www.kendalch.bzh